



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 60175

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le financement des centres de formation des travailleurs sociaux. Alors que les jeunes qui souhaitent entrer dans la formation des travailleurs sociaux sont de plus en plus nombreux, et que les collectivités locales, organismes de protection sociale, associations sanitaires et sociales cherchent à recruter davantage de travailleurs sociaux diplômés, les moyens financiers pour la formation de ces travailleurs sociaux, du fait de la réduction des dépenses de l'Etat, ne cessent de diminuer depuis plusieurs années. En dix ans, le ministère des affaires sociales a fait baisser les effectifs d'étudiants assistants sociaux de 24 p 100 et de 10 p 100 pour les éducateurs spécialisés. Les crédits pour la formation ont été réduits d'un tiers en 1992 et une incertitude totale pèse sur leur existence en 1993. La promesse du ministre des affaires sociales et de l'intégration d'augmenter les effectifs d'étudiants de 10 p 100 à la rentrée de 1992 ne pourra pas être tenue. Celle d'abonder la subvention de fonctionnement 1992, prévue au chapitre 43-33 de la loi de finances, d'un montant de 20 millions de francs n'est toujours pas concrétisée dans un collectif budgétaire. Actuellement les centres de formation de travailleurs sociaux ne peuvent plus fonctionner et sont dans l'incapacité matérielle de remplir la mission de service public qui leur est dévolue. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le fonctionnement des centres de formation des travailleurs sociaux est financé principalement par l'Etat. Selon les activités annexes développées par chaque établissement, des financements complémentaires peuvent être assurés par d'autres partenaires, collectivités territoriales notamment. Plus de 405 millions de francs ont été prévus pour la formation initiale dans la loi de finances pour 1992. D'autre part, le Gouvernement, conformément au plan d'action pour les professions de l'action sociale signé en décembre 1991 avec les principaux syndicats représentant le secteur, a débloqué 20 millions de francs supplémentaires pour les centres de formation afin d'améliorer leur fonctionnement et d'accroître de façon sélective les effectifs d'élèves d'environ 10 p 100 globalement. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, la dotation 1992 (20 millions de francs) sera prioritairement utilisée pour le financement des formations qualifiantes (CAFDES, DEFA, DSTS notamment) et pour les programmes de préformation de quatre cents jeunes issus de quartiers défavorisés. Au total, 3 806 stagiaires seront formés cette année. Elle sera répartie au niveau des directions régionales des affaires sanitaires et sociales pour tenir compte des besoins réels des centres et permettre l'accroissement des capacités. Au total, les crédits atteignent 425 millions de francs pour 1992, soit une hausse de presque 7 p 100 par rapport à 1991. Avec la consolidation de la dotation de 20 millions de francs en 1993, les centres de formation pourront ainsi repartir sur de bonnes bases. De nombreux centres de formation font état, à l'heure actuelle, de difficultés budgétaires dont il convient d'analyser les causes (structurelles ou conjoncturelles). A cet égard, il faut noter que, depuis 1984, le nombre de sections de formation (toutes professions confondues) a augmenté de 11 p 100, alors que les effectifs d'élèves formés n'ont progressé que de 3 p 100. La mise en place généralisée de la comptabilité analytique dans les écoles devrait permettre de cerner avec précision la situation financière de l'appareil de formation agréé par le ministère. Par ailleurs, une réflexion sur le statut et le

financement des ecoles est engagee, dans le cadre du plan d'action pour les professions sociales, par un groupe de travail place aupres du directeur de l'action sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Bachelot-Narquin Roselyne](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60175

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3230